

INDICATEURS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2022

(En 1 000 DT)

Période	2 ^{ème} trimestre 2022	2 ^{ème} trimestre 2021	au 30 Juin 2022	au 30 Juin 2021 (*)	au 31 Décembre 2021 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	245 052	216 384	473 627	428 523	873 739
– Intérêts et revenus assimilés	148 415	136 691	300 744	274 478	571 351
– Commissions en produits	33 852	31 309	66 435	61 845	128 018
– Revenus du portefeuille	62 785	48 384	106 448	92 200	174 370
2- Charges d'exploitation bancaires	116 831	104 808	226 046	205 609	419 510
– Intérêts encourus et charges assimilées	113 264	101 949	219 358	200 287	407 717
– Commissions encourues	3 567	2 859	6 688	5 322	11 793
3-Produit net bancaire	128 221	111 576	247 581	222 914	454 229
4- Autres produits d'exploitation	182	221	353	447	879
5- Charges opératoires	49 499	47 920	95 124	89 069	184 794
Dont ;					
– Frais de personnel	35 569	34 742	68 137	63 407	130 396
– Charges générales d'exploitation	11 549	10 803	22 231	20 891	44 846
6- Structure du Portefeuille	-	-	2 243 374	2 148 062	2 270 398
– Portefeuille- titres commercial	-	-	164 938	114 939	212 215
– Portefeuille d'investissement	-	-	2 078 436	2 033 123	2 058 183
7- Encours des créances à la clientèle	-	-	6 540 699	6 121 170	6 245 664
8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle	-	-	6 618 352	6 132 793	6 343 825
Dont ;					
– Dépôt à vue	-	-	1 877 751	2 010 083	1 834 198
– Epargne	-	-	2 111 775	1 939 191	2 049 851
9- Emprunts et Ressources Spéciales	-	-	840 359	957 216	926 283
10- Capitaux propres (**)	-	-	1 147 621	1 056 855	1 147 845

(*) Chiffres certifiés.

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 30/06/2022 et 30/06/2021 et après affectation du résultat au 31/12/2021.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I-Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II-Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts
Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais

d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par AMEN BANK répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2022

Les crédits à la clientèle, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 6 121,2 millions de dinars à fin juin 2021 à 6 540,7 millions de dinars à fin juin 2022, enregistrant ainsi une progression de 419,5 millions de dinars ou 6,9%.

Les dépôts et avoirs de la clientèle se sont établis à fin juin 2022 à 6 618,4 millions de dinars, soit une progression de 485,6 millions de dinars ou 7,9% par rapport au 30 juin 2021.

Les ressources longues, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 840,4 millions de dinars enregistrant ainsi une baisse de 12,2% par rapport au 30 juin 2021.

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 45,1 millions de dinars ou 10,5% par rapport à fin juin 2021.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une hausse de 20,4 millions de dinars ou 9,9% par rapport à fin juin 2021.

Le Produit Net Bancaire a atteint 247,6 millions de dinars à fin juin 2022 contre 222,9 millions de dinars pour la même période de 2021, soit une hausse de 11,1%.

Le coefficient d'exploitation a atteint 38,42% au deuxième trimestre 2022 contre 39,96% pour la même période de 2021, soit une amélioration de 154 points de base.

Pack AMEN Pharma

AMEN BANK a lancé sa nouvelle offre packagée «AMEN Pharma», spécialement dédiée aux pharmaciens détenteurs d'une patente

notamment, les pharmaciens d'officine, les pharmaciens biologistes et les pharmaciens grossistes.

Ce Pack leur offre une panoplie complète de produits et de services nécessaires à leur activité, avec un tarif global très attractif, sans compter des formules de financement, à des taux avantageux.

AmenPay

AMEN BANK, a lancé, depuis 2019, «AmenPay», la 1^{ère} solution bancaire de paiement mobile, 100% tunisienne développée grâce à ses propres compétences internes, permettant à ses clients de profiter d'une expérience d'achat simple et rapide ; le téléchargement de la solution AmenPay, est gratuit sur Play Store et App Store, sans frais ni commission supplémentaire ; c'est ainsi que les clients n'ont plus besoin de faire la queue à la caisse pour payer leurs achats.

Par ailleurs, cette solution innovante fonctionne via la technologie «QR Code» et «NFC» de mobile à mobile pour les opérations d'achat et répond parfaitement aux normes internationales de sécurité.

Elle permet aussi le transfert de WALLET à WALLET ainsi que les opérations de «Cash-in» (via compte, via carte et en espèces) et les opérations de «Cash-out» sans carte, même via DAB en se basant sur la génération d'OTP.

AMEN BANK CONFIRME SA CERTIFICATION MSI 20000

Dans le cadre du suivi régulier de l'activité financière d'AMEN BANK, en conformité avec les exigences de la validation continue de sa certification au référentiel MSI 20000, la Banque a passé avec succès le diagnostic «Audit de Suivi» au titre de l'année 2021.